



PROJET EDUCATIF

MAIRIE DE SAINT FELIU D'AVALL

Adresse de l'organisateur:

Mairie de St Féliu d'Avall
114 avenue du Canigou
66170 Saint Féliu d'Avall

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1) STATUTS ET VOCATIONS DE L'ORGANISATEUR | p 3 / 4 |
| 2) PRESENTATION DE LA COMMUNE | p 4 / 6 |
| A/ UN VILLAGE OU IL FAIT BON VIVRE | p 5 |
| B/ PRINCIPAUX ATTRAITS TOURISTIQUES | p 5 / 6 |
| C/ LES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNES | p 6 / 7 |
| a) Les infrastructures de services | |
| b) Les infrastructures enfance et jeunesse | |
| c) Les infrastructures de loisirs | |
| d) les commerces | |
| D/ LE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE | p 7 / 8 |
| 3) LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR | p 8 |
| 4) LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS | p 8 / 12 |
| A) Les Locaux | p 8 / 9 |
| B) Le budget de fonctionnement | p 9 |
| C) Le personnel, la constitution des équipes et les modes de recrutement | |
| D) Les horaires d'ouverture | p 10 |
| E) Les modalités tarifaires | p 10 |
| F) Les conventions de partenariats | p10/11 |
| G) Les outils d'information et de communication avec les familles | p 11 |
| H) Règlement Intérieur | p11/12 |
| I) Les temps de concertation pour la préparation des équipes | p 12 |
| J) Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap | p 12 |
| K) Modalité d'organisation d'activités accessoires à un accueils de loisirs sans hébergement | p 12 |
| L) Modalités d'évaluation | p 12 |
| 5) ANNEXES | |
| - Règlement Intérieur Point Jeunes / ALSH Ados | |
| - Règlement Intérieur ALSH Maternel / Primaire, Garderie, Accueil Périscolaire, TAP | |
| - Evaluation | |

1) STATUTS ET VOCATIONS DE L'ORGANISATEUR

Depuis 2001, la commune a mis en place différents projets en faveur des jeunes ;

Au niveau communal, un accueil de loisirs et un accueil périscolaire maternel et primaire a permis d'offrir des services d'accueil adaptés aux enfants de 3 / 12 ans.

Puis, en 2002 le conseil municipal a souhaité étendre son action au public des adolescents et émis la volonté d'intégrer le réseau jeunesse.

Le Point Jeunes a donc vu le jour tout d'abord dans une salle plutôt modeste mais dès 2003, la commune a mis à disposition un local ainsi que du matériel adapté et une personne qualifiée pour l'accueil de ce public.

Toujours dans le but de participer à la prise en charge du public ado, la commune s'associe au « SIVOM Portes Roussillon Pyrénées » afin de fédérer les moyens financiers et humain. Elle devient donc un des principaux acteurs concernant la prévention de la délinquance grâce à son adhésion au service du CISP.

Concernant la petite enfance, la commune adhère au RAM intercommunal, pour le bien être des tout petits (0 / 3ans)

Forts de ces engagements avec des partenaires aussi importants que la CAF (Contrat Temps libre, puis Contrat enfance - Jeunesse), le SIVOM « Portes Roussillon Pyrénées », (Contrat de Ville, VVV), la DDCS, ...etc, la commune a su développer sa politique enfance et jeunesse de manière efficace. Elle a su donner, petit à petit, une réponse adaptée aux nouvelles attentes des familles.

Persuadée que l'éducation est à la base de l'équilibre social, l'objectif de la municipalité est donc de conforter une politique enfance et jeunesse évolutive et partagée entre les différents acteurs éducatifs.

Notre commune a le souci de l'épanouissement total de l'enfant. Pour l'accompagner vers l'acquisition de savoirs, de savoir-faire mais aussi de savoirs-être.

Cependant, elle reste vigilante afin d'essayer d'apporter une réponse adaptée aux différentes réformes gouvernementales.

La municipalité, apporte son concours financier à de nombreux projets, espérant donner aux enfants l'envie, durant les périodes scolaires, péri et extra scolaires, de s'intéresser aux actions qui leur permettront d'acquérir une culture générale, de s'épanouir, mais aussi de participer à la vie associative locale:

- grâce à ce panel d'activités proposées, (sportives, culturelles, intellectuelles et manuelles) .

- par l'accès de tous à ces services, elle espère ouvrir de nouveaux horizons à tous les enfants de la commune et les inciter à se « socialiser » et à s'investir dans leur rôle de futurs citoyens.

La commune, par ses engagements, veille au maximum à apporter :

- ✓ une amélioration qualitative en réunissant les règles communes entre tous les référents et en respectant le rythme de vie des enfants ;
- ✓ une amélioration d'ordre matérielle, en mettant à disposition de l'enfant un éventail d'outils riches et variés.

Nous pouvons donc constater que la commune a fait des efforts considérables dans sa politique « enfance et jeunesse » en proposant une offre de services relativement large, qui prend en considération les attentes des 0 – 25 ans.

2) PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL

La commune de Saint Féliu d'Avall se situe dans la région Languedoc-Roussillon et le département des Pyrénées-Orientales.

Elle fait également partie de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée composée de 36 communes, et fait partie du SIVOM Pyrénées-Portes du Roussillon regroupant au total 6 communes.

C'est un petit village catalan se trouvant à la frontière espagnole situé entre mer et montagnes, au pied du Mont Canigou.

La commune est composée de 2506 habitants. Néanmoins, ce chiffre reste variable. En effet, nombreux sont les travailleurs saisonniers, liés à l'arboriculture des pêcheurs, qui viennent s'installer temporairement voire définitivement sur celle-ci. Par ailleurs une forte communauté portugaise est installée sur place. A cela s'ajoute l'arrivée de saisonniers espagnols entre fin avril et début septembre.

La population:

Saint-Féliu-d'Avall est composée de 2506 habitants.

Saint-Féliu-d'Avall : naissances et décès de 2000 à 2014

- Saint-Féliu-d'Avall en 2013 : 21 naissances et 19 décès
- Saint-Féliu-d'Avall en 2012 : 26 naissances et 10 décès
- Saint-Féliu-d'Avall en 2010 : 22 naissances et 20 décès
- Saint-Féliu-d'Avall en 2008 : 22 naissances et 17 décès
- Saint-Féliu-d'Avall en 2006 : 24 naissances et 16 décès
- Saint-Féliu-d'Avall en 2004 : 27 naissances et 21 décès
- Saint-Féliu-d'Avall en 2002 : 25 naissances et 13 décès
- Saint-Féliu-d'Avall en 2001 : 14 naissances et 24 décès
- Saint-Féliu-d'Avall en 2000 : 15 naissances et 15 décès

Répartition de la population de Saint-Féliu-d'Avall par âge en 2014

- Population de Saint-Féliu-d'Avall de 0 à 14 ans : 453 habitants
- Population de Saint-Féliu-d'Avall de 15 à 29 ans : 357 habitants
- Population de Saint-Féliu-d'Avall de 30 à 44 ans : 533 habitants
- Population de Saint-Féliu-d'Avall de 45 à 59 ans : 499 habitants

- Population de Saint-Féliu-d'Avall de 60 à 74 ans : 336 habitants
- Population de Saint-Féliu-d'Avall de 75 ans ou plus : 218 habitants

A/ UN VILLAGE OU IL FAIT BON VIVRE

La situation stratégique de la commune alliée aux attraits naturels de ce village à la campagne offre à ses habitants une réelle qualité de vie. Si, au fil des décennies, la commune a accueilli de nouveaux arrivants, elle a toujours adopté une politique de l'habitat raisonnée pour une harmonisation du confort des habitants et un réel respect de l'environnement.

Ecoles, commerces, artisans, professionnels de la santé ainsi que de nombreuses structures communales destinées à la jeunesse accueillent aujourd'hui une population active et dynamique.

Le monde associatif toujours plus présent dans le secteur sportif et culturel offre une large palette d'activités (38 associations) comme par exemple: un club de foot, de tennis, de basket, une chorale de chants, de la gymnastique etc..

B/ PRINCIPAUX ATTRAITS TOURISTIQUES

L'Eglise Saint André: L'Eglise Saint André a été restaurée intérieurement et extérieurement, ces travaux ont duré de novembre 2007 à juin 2009, un nouvel autel a été consacré le 26 juillet 2009.

Des visites guidées gratuites des églises, chapelles et musées des communes du Canton de Millas sont organisées chaque année par la Charte Intercommunale de Développement de Millas Tél : 04.68.57.40.32.

La Cellera : Au nord du village, la haute muraille de l'enceinte médiévale et son chemin de ronde sont intacts. L'étroite rue des Cortals, qui conserve les anciens celliers, les rues tortueuses partant du parvis primitif de l'église, situé à l'ouest, témoignent de l'organisation spatiale du village originel, la cellera.

A visiter :

Les Tuileries de Mr Marc PUJO (Céramiques décoratives) reconnaissables à sa haute cheminée en briques, spécialiste des chaînées et descentes d'eau en grès vernissé, cette entreprise a été récemment retenue pour le label « patrimoine vivant »
Tél : 04.68.57.82.27

Les Grandes Caves des Cabanes « Florette » Impasse des Cabanes Tél : 04.68.57.80.03
Coopérative Roussillon Alimentaire -Distillerie - Elle distille les marcs des caves vinicoles du département et produit de l'eau de vie, ainsi que de l'huile de pépins de raisin. Tél : 04.68.57.80.09

Circuits de randonnée - lieux de promenade :

Au sud du village, dans la plaine agricole parsemée de mas, deux circuits de promenade sont fléchés (marques jaunes).

Circuit du Castelnou : il débute près du passage à niveau, sur la route de Thuir, à la sortie du village. Fléché en jaune, il traverse les vergers de pêcheurs pour gagner la rivière canalisée de Castelnou. Une jolie boucle de 5,3 km.

Circuit du ruisseau de Perpignan : Départ du passage à niveau sur la route de Corbère les Cabanes. Ensoleillée, aérée, la promenade est inoubliable en février - mars à la floraison des

amandiers, des pêcheurs, sur fond de Canigou enneigé. Balisé en jaune, la boucle mesure 4,5 km. Chacun des deux circuits permet de revenir à son point de départ.

L'étang des Bouzigues : La Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée a rénové cet espace naturel, l'ouvrant à la pêche, protégeant sa faune (colverts, goélands, cormorans...) et sa flore, offrant aux promeneurs un agréable parcours piétonnier de 2,5 km. Autrefois couvert de jardins ouvriers florissants, particulièrement utiles lors de la seconde guerre mondiale, le site transformé en lac artificiel renoue avec son passé aquatique et la Têt, dont il était un méandre à l'origine

Il n'existe pas de zone prioritaire sur le territoire de Saint Féliu d'Avall.

C/ LES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNES

a) Les infrastructures de services:

- La Mairie
- La Poste
- Un Centre médical
- Un cabinet d'infirmière
- Une pharmacie

b) Les infrastructures enfance et jeunesse :

- deux écoles: *école maternelle "La Trobada",
*école élémentaire "Louis Clerc"
- un accueil de Loisirs maternel, primaire et ados
- un Point jeunes,
- un RAM Intercommunal
- une cantine scolaire
- une salle informatique (scolaire)
- Le collège dans lequel se rendent prioritairement les adolescents de la commune était jusqu'en 2014/2015 le collège Jules Verne du Soler.

Cependant à partir de la rentrée 2015 /2016 les élèves se rendront sur le collège "Christian Bourquin" de Millas

- une salle polyvalente, une centre socio culturel ainsi que plusieurs autres salles communales pouvant accueillir du publics

c) Les infrastructures de loisirs

- un city-stade,
- un jardin pédagogique
- un stade de foot, de tennis, de pétanque
- un parc pour enfants
- le lac de "Bouzigues"
- une bibliothèque municipale

d) Les commerces: une épicerie, une boulangerie, un tabac presse, une pizzeria, deux bars, deux salons de coiffure, un magasin d'électroménagers.

D/ LE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

Il comprend:

- Un RAM (Intercommunal)
- Un ALSH primaire et Maternelle,
- une garderie,
- des TAPS,
- un Point Jeunes
- un ALSH Ado

3) LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR

Notre commune a le souci de l'épanouissement total de l'enfant, de l'adolescent et du jeunes adulte.

Pour l'accompagner dans cette démarche, nous souhaitons être présents afin de lui apporter , en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs qui l'entourent, un maximum de savoirs, savoir-faire mais aussi de savoir-être afin qu'il développe les compétences nécessaires à son intégration au sein de société.

Tout ce travail pourra être effectué sur les différents temps d'accueil proposés par les structures; il sera développé tant sur les temps d'accueil périscolaire à courte échéance que sur des temps plus long en périodes extra scolaire: semaine thématique, séjours de vacances, séjours courts, séjours spécifiques.

Orientations éducatives

- Proposer une organisation du temps de vie péri et extra scolaire dans le respect du rythme de vie du public accueilli
- Développer l'apprentissage de la vie en communauté avec ses règles de vie
- Apprentissage et perfectionnement de la lecture
- Favoriser l'échange intergénérationnel
- Permettre à tous de devenir responsables et de futurs citoyens
- Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles, éducatives et préventives au maximum de jeunes de la commune
- Apprentissage du don de soi et de l'esprit de solidarité

4) LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

A) Les Locaux

◆*Pour les l'ALSH maternel et primaire + les TAP + la garderie*

*Salle polyvalente (dont 1 gymnase + 2 salles annexes)

*Ecole maternelle (4 classes + Salle de motricité+ dortoir + salle BCD)

*Ecole élémentaire (2 classes)

*Centre socio-culturel

*Point jeune

*Cantine

Les espaces utilisés :

*City stade

*Stade

*Parc de jeux

*Cours des écoles

*Lac des bouzigues

*Alentours et village

*Jardin pédagogique

◆*Pour l'Alsh Ados + le Point Jeunes:*

- *Salle du Point Jeunes
- *Salle polyvalente (dont 1 gymnase + 2 salles annexes)
- *Centre socio-culturel
- * Siège du Foot

Les espaces utilisés :

- *City stade
- *Stades (foot, tennis, pétanque..)
- *Parc de jeux
- *Cours des écoles
- *Lac des Bouzigues
- *Alentours et village
- *Jardin pédagogique

B) Le budget de fonctionnement

ALAE 1€/jour/enfant (1jour = 8h de présence)

ALSH = un budget prévisionnel est établi à N-1. Il est ensuite adapté en fonction de la fréquentation réelle. En moyenne, 5€/jour/enfant.

C) Le Personnel, La constitution des équipes et les modes de recrutement

◆Pour le secteur maternel et élémentaire, les équipes sont composées dans un premier temps des fonctionnaires territoriaux titulaires de leur poste (ATSEM, Agents).

Cette première base est ensuite complétée par des recrutements de contrats aidés type CAE-CUI- Contrat Avenir. La commune publie une annonce. Toute personne intéressée est libre de présenter sa candidature. Il s'agit en général de contrat de 20h modulable.

Une présélection en fonction de critères retenus (éligibilité , diplômes, expériences notamment) est faite. Les personnes sont ensuite vues en entretien individuel. Un partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale Jeune permet de vérifier l'éligibilité de chacun.

Les personnels sont amenés à travailler autant sur le secteur maternel qu'élémentaire.

- ◆ Pour le secteur ados, le Point Jeunes dispose:
 - d'un agent titulaire a plein temps

- d'un agent en contrat de droit privé
L'organisateur, en collaboration avec les équipes de directions se chargent des recrutements des équipes d'animation comme précédemment expliqué.

D) Horaires d'ouverture:

◆ **Accueil périscolaire Garderie**

7h30-8h35 (sauf mercredi 7h30-8h50) 12h-14h Avec Repas (Lundi/ Mardi/Jeudi/ Vendredi)

17h-18h30 Lundi / Mardi/Jeudi 12h-12h30 Sans repas

16h-17h TAP

16h-18h30 Vendredi

12h-18h30 Mercredi A.Midi avec Repas ???

◆ **Accueil de Loisirs Maternel et primaire**

7h30-18h30

◆ **Point Jeunes** est ouvert au public:

- Les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 19h
- Les mercredis et samedis de 14h30 à 18h30

◆ **L'ALSH ados**

- * du Lundi au Samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30
- * ces horaires peuvent changer en fonction des programmes d'activités

E) Les modalités tarifaires:

◆ Pour le secteur enfance: CF. Tarifs votés en CM du 26/05/2015 (Cf Annexe "règlement Intérieur)

◆ Pour le secteur jeunesse: le conseil municipal a voté deux sortes de produits concernant le Point Jeunes:

- une cotisation annuelle dont le montant s'élève à 8 euros
- différents tarifs concernant diverses activités de loisirs qui sont mentionnés sur le tableau en annexe

F) Les conventions de partenariat:

- La commune fait parti d'une intercommunalité: le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées avec qui elle partage plusieurs compétences:

- un service Prévention de la Délinquance (CISPD)
- un ALSH Ados.
- le RAM

- CAF: CEJ + PSO

- MSA pour l'extra scolaire uniquement

- DDCS

- SIST

- CESU
- MLJ
- Pôle Emploi

-Ensuite nous travaillons en partenariat avec de nombreux partenaires au quotidien (sans forcément de convention):

- Maisons Sociale de Proximité (MSP)
- Conseil Général
- Collège Jules Vernes du Soler
- PMI
- Ecoles maternelle et élémentaire de St Féliu d'Avall
- Association des Parents d'élèves
- Associations diverses de St Féliu d'Avall

G) Les outils d'information et de relations avec les familles

Voici les différents moyens d'information en direction des familles au sein de la commune :

- Panneau d'affichage lumineux
- Panneau d'affichage des écoles
- Site internet de la commune
- Blog
- Facebook Point Jeunes
- Flyers, affiches, mailing
- Téléphone fixe, Téléphone portable
- Boite à lettre
- Courriers
- Réunions
- Article de presse: journal l'Indépendant, l'Echo communal..

H) Règlement Intérieur

Le règlement intérieur est révisé systématiquement avant chaque nouvelle année scolaire (mise à jour tarifaire, modification des horaires...).

CF Annexes

I) Les temps de concertation pour les préparations des équipes

◆ Les équipes disposent d'une heure de préparation hebdomadaire toutes périodes confondues. 36h en période scolaire / 12 heures en période extrascolaire.

Les heures de préparation peuvent être regroupées afin de favoriser le travail d'équipe, les recherches et la concentration.

◆ Pour le Point Jeunes: les préparations s'effectuent sur les temps de travail administratifs.

J) Modalité d'accueil des enfants en situation de handicap

Les projets pédagogiques des différents accueils de la commune ont été réfléchis et établis de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

Les directrices des sont les personnes référentes auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant.

Depuis quelques années, l'équipe de direction mène des actions de sensibilisation et de réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap. Un partenariat et des actions de formation sont envisagés avec le pôle HAND'AVANT 66 des Francas des Pyrénées-orientales

L'accès aux structures, salles d'activités, salles de jeu et toilettes sont en adéquation avec les normes d'accès aux personnes handicapées.

K) Modalité d'organisation d'activités accessoires a un accueil sans hébergement

L'organisation d'activités accessoires peut avoir lieu généralement l'été sous forme de mini-camp (3 jours/2 nuits) ou de veillées camping (1nuitée) afin de favoriser la prise d'autonomie de l'enfant mais aussi la découverte d'un nouvelle environnement et/ou d'une nouvelle organisation.

Ces activités accessoires se déroulent uniquement en France métropolitaine. Elles sont préparées en Amont par l'équipe de direction mais peuvent également permettre aux enfants d'y participer.

Elles seront déclarées auprès de la DDCS.

L) Modalité d'évaluation

Bilans des vacances

Bilan périscolaire

Grille évaluation spécifique au projet éducatif (cf Annexe)

Réunion bi-annuelle (élus, responsable de service, équipes de direction, animateurs...)

5) ANNEXES